

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1440

Artikel: Femmes dans les conflits : le CICR s'engage

Autor: Chuard, Corinne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes dans les conflits

Le CICR s'engage

Le Comité international de la Croix-Rouge s'est engagé, il y a quelques mois, à répondre aux besoins spécifiques des femmes affectées par les conflits.

Corinne Chuard

« Le CICR est gravement préoccupé par les violences sexuelles commises dans le cadre des conflits armés. Le droit international humanitaire prohibe la violence sexuelle sous toutes ses formes, et il convient de tout faire pour prévenir ce phénomène. C'est pour cette raison que le CICR s'engage à insister, dans toutes ses activités, sur le respect dû aux femmes et aux fillettes. Le CICR s'attachera tout particulièrement à faire largement connaître aux parties en conflits armés l'interdiction de toute forme de violence sexuelle. »

C'est par cette déclaration que le CICR a promis, lors de la dernière Conférence internationale de la

Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en novembre 1999, d'œuvrer en faveur des femmes affectées par la guerre. « L'idée n'est pas de dire que les femmes sont les seules victimes des conflits, mais de les reconnaître avec des besoins spécifiques », précise Charlotte Lindsey, une jeune Anglaise de 32 ans responsable du projet au siège de l'institution à Genève.

Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles

Au-delà de la seule problématique – « énorme et grave », souligne-t-elle – de la violence sexuelle que les femmes peuvent subir lors d'un conflit, le CICR veut réfléchir à la manière adéquate de répondre à leurs besoins. Qu'arrive-t-il, par exemple, à une veuve en Bosnie, à une Rwandaise déplacée par la guerre qui ne peut revenir dans sa maison, à une Somalienne rejetée par sa famille qui n'est plus en mesure de lui apporter des moyens de survie ?

« Très souvent, une veuve n'a, avant de perdre son mari, jamais dû parler avec les autorités, n'a jamais dû trouver un travail à l'extérieur, explique Char-



Rwanda. Les délégués du CICR sont arrivés de Bukavu avec quelques enfants non accompagnés. Immaculée Mukamana a entendu le nom de son neveu Patrick, qui signifiait en même temps la disparition plus certaine de sa sœur. L'enfant est désormais chez elle.

lotte Lindsey. Elles ont donc besoin d'une assistance dans ces premiers contacts. Ce n'est pas toujours et forcément une question de vulnérabilité. En Bosnie, les hommes victimes de disparition ou d'exécution sommaire étaient plus vulnérables. Mais c'est vrai aussi que les activités humanitaires traditionnelles ne sont pas destinées spécifiquement aux femmes, ne sont pas forcément appropriées à leurs besoins. »

Plus touchées par les conflits armés qu'on ne le croit

Le conflit bosniaque avait mis en lumière de manière crue les exactions commises sur la population civile, et sur les femmes en particulier. Depuis lors, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée par les Nations Unies à Beijing en 1995, a aussi reconnu le poids des conflits armés et leur impact sur la vie des femmes. Son programme d'action a placé cette question parmi ses douze priorités.

Aujourd'hui, le CICR s'engage formellement. Dans une poignée de pays, il mène déjà quelques expériences. Comme en Algérie

où, en collaboration avec le Croissant-Rouge local, il apporte une assistance psychologique aux femmes victimes de violence. Un centre de rencontres a également été mis sur pied.

Au Kosovo comme en Afghanistan, le CICR assiste les femmes

Au Kosovo, l'institution a monté un centre de liens familiaux qui aide toute personne à retrouver un parent disparu, à contacter les autorités, bref, à jouer en quelque sorte le rôle d'assistants sociaux. Enfin, en Afghanistan, le CICR a un programme d'assistance sociale et de nourriture dont bénéficient 15 000 veuves.

Toutes les délégations autour de la planète ont été contactées. Charlotte Lindsey établit un catalogue des activités actuelles de l'organisation humanitaire en faveur des femmes. Il s'agira ensuite de définir des lignes directrices qui permettront, comme le précise la promesse officielle du CICR, de « soulager les souffrances des personnes les plus vulnérables ». Et les plus vulnérables, dans un conflit, ce sont les veuves, les détenues et les femmes déplacées. »

FONDATION PIERRE GIANADDA MARTIGNY



MUSÉE GALLO-ROMAIN - MUSÉE DE L'AUTOMOBILE
COLLECTION LOUIS ET EVELYN FRANCK
PARC DE SCULPTURES

KANDINSKY ET LA RUSSIE

28 janvier - 12 juin 2000

Tous les jours de 10 h à 18 h

Rens.: tél. (027) 722 39 78 - fax (027) 722 52 85
http://www.gianadda.ch